

## **DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE MUNICIPALE ET PARC ROUAIX**

Toute demande doit être déposée au moins 15 jours avant la date souhaitée.  
Aucune réservation ne peut être acceptée plus de 6 mois avant la date souhaitée ( sauf cas exceptionnel )

### **Identité du demandeur :**

Nom : Prénom :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse :

Agissant pour le compte de :

Nom de l'Association ou de l'Organisme (1) :

Adresse du siège social :

Nom et Prénom du Président :

Téléphone :

Adresse du Président :

Boite mail :

(1) dûment mandaté pour le représenter

**Objet de la demande :**

**Nombre de personnes :**

**Salle demandée :**

- Salle Jean-Pierre PEPY
- Salle Polyvalente
- Parc ROUAIX
- Maison des associations

**Date et heure souhaitée :**

**Partie réservée à l'administration**

**Moussan, le**

Décision :   salle ou parc accordé(e)     
                  salle ou parc refusé(e)   

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de réservation de salle municipale et Parc Rouaix figurant au bas de ce document.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuve »   **Moussan, le**

**Règlement de réservation de salle municipale et Parc Rouaix**

En application de la Délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2014, la mise à disposition de ces salles et du Parc Rouaix est gratuite pour les associations moussanaises à but non lucratif. Elle est payante pour toutes les manifestations à toutes autres personnes ou autres types de groupement.

L'accord de réservation est susceptible, exceptionnellement, d'être modifié avec un préavis de 14 jours au cas où une obligation municipale imprévue d'occupation de la salle apparaîtrait.

**Le demandeur :**

- Reconnaît avoir pris connaissance de la convention qui lui a été communiquée
- Certifie fournir une attestation responsabilité civile de son assurance
- S'engage à prévenir l'administration municipale en cas d'annulation ou de modifications éventuelles, 7 jours au minimum avant la date prévue. **A défaut, une annulation selon ces modalités, l'occupation de la salle est facturée selon la grille tarifaire.**